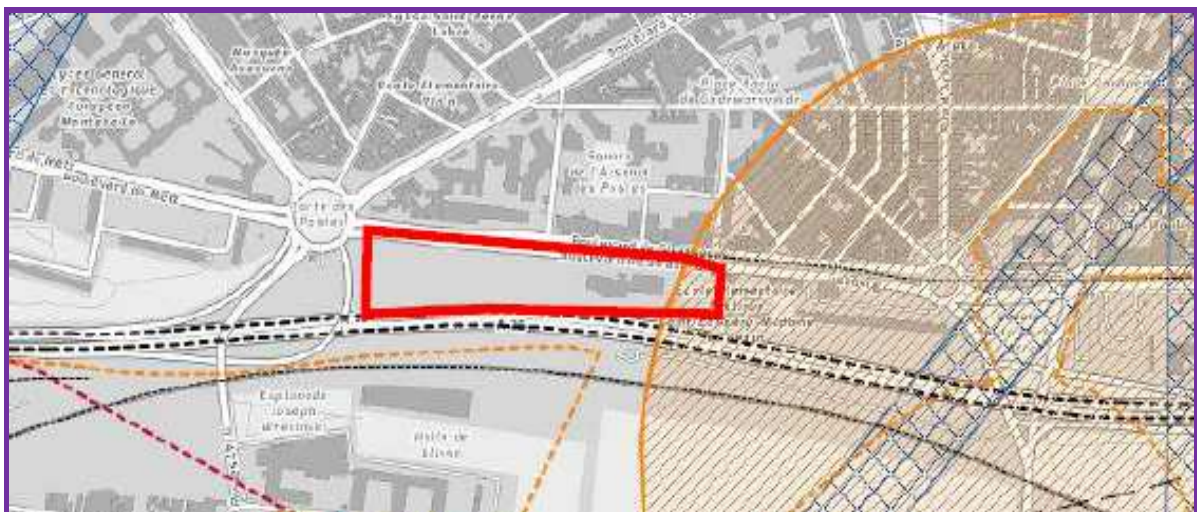


Enquête publique unique du 6 avril au 22 avril 2021 portant sur la déclaration de projet  
valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la Métropole Européenne de Lille,  
dans le cadre du projet de construction de la nouvelle cité administrative



## **ANNEXE AU RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Enquête publique unique portant sur la déclaration de projet,  
valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la  
Métropole Européenne de Lille, dans le cadre du projet de  
construction de la nouvelle cité administrative**



**Commissaire enquêteur : André LE MORVAN**

Enquête publique unique du 6 avril au 22 avril 2021 portant sur la déclaration de projet  
valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la Métropole Européenne de Lille,  
dans le cadre du projet de construction de la nouvelle cité administrative

**PROCES-VERBAL DE SYNTHESE  
DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC**

recueillies à l'occasion de l'enquête publique portant sur la déclaration de projet valant mise  
en compatibilité du plan local d'urbanisme  
de la Métropole Européenne de Lille (MEL)  
Projet de construction de la nouvelle cité administrative de Lille  
Maître d'Ouvrage : l'Etat, par le Préfet du Nord,  
Territoire concerné : commune de Lille

**REFERENCES :**

- Code de l'Environnement, article R.123-18 ;
- Décision n° E2100017/59 du 22 février 2021 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille ;
- Arrêté en date du 8 mars 2021 modifié le 2 avril 2021 de Monsieur le Préfet du Nord.

**PIECE JOINTE :**

Procès-verbal de synthèse des observations et propositions du public.

\*\*\*\*\*

Madame Odile LEFRERE,  
Cheffe de projet immobilier pour la construction  
de la nouvelle Cité Administrative de Lille,  
Mission Transition Ecologique et Solidaire et Immobilier de l'Etat,  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer du département du Nord,

L'enquête publique portant sur la demande présentée par la Préfecture du département du Nord portant sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la Métropole Européenne de Lille (MEL) sur la commune de Lille s'est terminée le 22 avril 2021 sans dysfonctionnement constaté.

Elle aura été marquée par les adaptations nécessitées par le contexte d'état d'urgence sanitaire notamment par la modification du lieu des permanences reporté en mairie principale de Lille en lieu et place de la mairie de quartier de Moulins-Lille. Une seule contribution a été enregistrée sur les registres mis à la disposition du public.

Merci de bien vouloir, conformément aux dispositions de l'article R123-18 du Code de l'Environnement, me transmettre, sous 15 jours, soit avant le 12 mai 2021, délai de rigueur, vos observations éventuelles en réponse au regard de chacune des remarques exprimées et sous forme de fichier informatique, format « Word », suivant la procédure définie en préambule méthodologique à ce document.

Dans l'attente, je vous prie de recevoir, Madame, mes respectueuses salutations.

Lille le, 29 avril 2021

Pour le Maître d'Ouvrage  
Madame Odile LEFRERE  
Cheffe de projet immobilier - DDTM du Nord

Le commissaire enquêteur  
André LE MORVAN

Pris connaissance

Remis et commenté

## **A- Préambule méthodologique :**

Ce présent procès-verbal de synthèse concerne les observations et propositions du public recueillies à l'occasion de l'enquête publique (décision n° E2100017/59 du 22 février 2021 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille) portant sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la Métropole Européenne de Lille, dans le cadre du projet de construction de la nouvelle cité administrative qui s'est déroulée du 6 avril 2021 au 22 avril 2021 soit pendant 17 jours consécutifs sans dysfonctionnement constaté.

Cette enquête aura été marquée par les adaptations nécessitées par le contexte d'état d'urgence sanitaire notamment par la modification du lieu des permanences reporté en mairie principale de Lille en lieu et place de la mairie de quartier de Moulins-Lille (arrêté en date du 8 mars 2021 modifié le 2 avril 2021 de Monsieur le Préfet du Nord) justifiée par la fermeture des mairies de quartier de la ville de Lille pendant 4 semaines à compter du 6 avril 2021.

Il convient néanmoins de signaler une très faible participation du public (une seule contribution a été enregistrée sur les registres mis à la disposition du public).

Le procès-verbal de synthèse abordera successivement l'analyse quantitative puis qualitative de la contribution du public. Le présent document a été remis et commenté le 29 avril 2021 au représentant du maître d'ouvrage d'une part en version papier d'autre part en version informatique « Word ». Conformément aux dispositions de l'article R123-18 du Code de l'environnement. Celui-ci transmettra au commissaire enquêteur, sous 15 jours, soit avant le 12 mai 2021, délai de rigueur, ses observations éventuelles en réponse au regard de chacun des questionnements exprimés et sous forme de fichier informatique, format « Word ».

***Le mémoire en réponse comportera, au regard de chacun des thèmes exprimés, les réponses en caractères italiques de couleur bleue gras. Celles-ci seront argumentées, autant que faire se peut, qu'elles soient positives ou négatives.***

***D'autre part, il conviendrait d'indiquer, outre le traitement de la problématique posée (le quoi), les leviers (objectifs, règles, etc.), et les moyens (le comment et le quand) qui seront éventuellement employés notamment en évoquant les aspects réglementaires.***

## **B- Observations et propositions exprimées :**

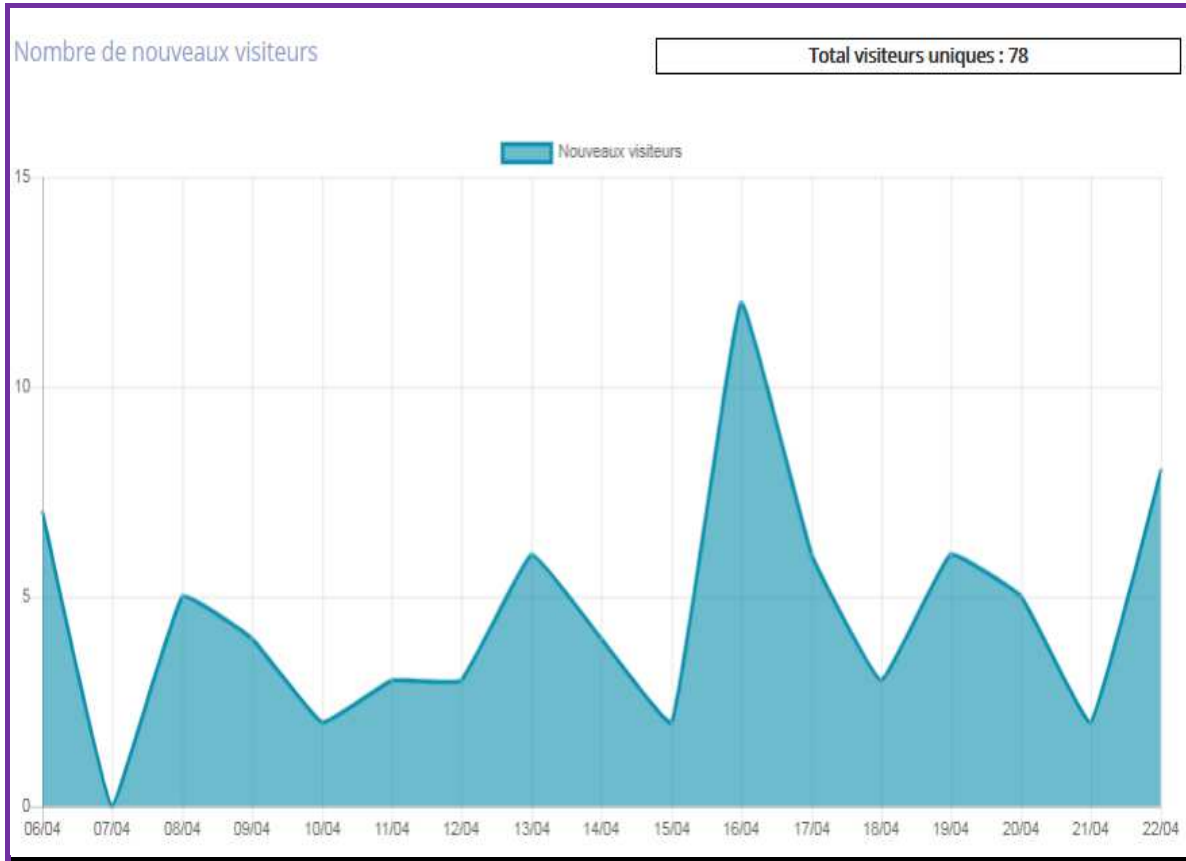
Toutes les observations et propositions ont été prises en compte.

Toutes les contributions ont été validées pour publication sur le site dématérialisé sans qu'aucune modération ne soit nécessaire.

Enquête publique unique du 6 avril au 22 avril 2021 portant sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la Métropole Européenne de Lille, dans le cadre du projet de construction de la nouvelle cité administrative

**1- Analyse quantitative :**

Les statistiques du site de mise à disposition du dossier au public font état de 78 visiteurs différents, 67 téléchargements et 63 visionnages de documents du dossier.



Statistiques		Résumé
1-	Nombre de nouveaux visiteurs	Visiteurs uniques : 78
2-	Nombre de téléchargements de chaque document du dossier de l'enquête	Téléchargements : 67 Visionnages : 63
3-	Nombre d'observations déposées par jour	Nombre d'observations max. : le 22/04/2021 (1)
4-	Nombre d'observations déposées par tranche horaire de dépôt sur l'ensemble de l'enquête	Tranche horaire avec le plus d'observations : 15h (1)
5-	Nombre d'observations par qualité de déposant	Qualité avec le plus d'observations : Élu (1)

Enquête publique unique du 6 avril au 22 avril 2021 portant sur la déclaration de projet  
valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la Métropole Européenne de Lille,  
dans le cadre du projet de construction de la nouvelle cité administrative

Pendant la durée de l'enquête, une seule contribution a été exprimées (déposée sur le registre dématérialisé le 22 avril 2021 à 15 h 51). Elle a été immédiatement reportée dans le registre papier du siège de l'enquête afin d'être mise à disposition des visiteurs éventuels.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
	06/04 0	07/04 0	08/04 0	09/04 0	10/04 0	11/04 0
12/04 0	13/04 0	14/04 0	15/04 0	16/04 0	17/04 0	18/04 0
19/04 0	20/04 0	21/04 0	22/04 1			
<b>TOTAUX par jour de la semaine</b>						
0	0	0	1	0	0	0

Les documents les plus consultés sont outre le résumé non technique (16), l'arrêté et l'avis d'enquête (13), l'annexe 4 relative à l'étude de circulation (13), l'annexe 3 relative au diagnostic faune flore (10), l'annexe 2 du SDIT (10) et le dossier d'enquête préalable concernant la déclaration de projet (10).

Document du dossier de l'enquête	Téléchargements	Visionnages
Arrêté d'ouverture d'enquête	0	1
Avis d'enquête publique	1	2
0 Arrêté d'ouverture d'enquête et Avis	4	9
1 Note de presentation non technique	8	8
2 Rappel réglementaire & Justification de la procédure	3	4
3 1 - Annexe 1 - Demande d'examen cas par cas	3	5
3 2 - Annexe 2 - Avis MRAE	4	1
3 3 - Annexe 3 - Diagnostic faune et flore - Octobre 2020	5	5
3 Dossier d'enquête préalable à la déclaration de projet	4	6
4 1 Sommaire des Annexes	5	2
4 2 - Annexe 1 - Compte-rendu Réunion d'examen conjoint + diapo	5	2
4 3 - Annexe 2 - SDIT	7	3
4 4 - Annexe 3 - Rapport Commission Nationale de l'Immobilier Public	5	2
4 5 - Annexe 4 - Etude de circulation	4	9
4 6 - Annexe 5 - Délibérations MEL - Suppression des emplacements réservés	5	2
4 Dossier de Mise en Compatibilité du PLU	4	2
<b>TOTAUX</b>	67	63

A l'occasion des permanences nous avons reçu une personne (Monsieur Pierre-Yves LAOUENAN se présentant en qualité de Conseiller de Quartier de Moulins) venue se renseigner. Elle n'a pas souhaité inscrire de contribution sur le registre.

Enquête publique unique du 6 avril au 22 avril 2021 portant sur la déclaration de projet  
valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la Métropole Européenne de Lille,  
dans le cadre du projet de construction de la nouvelle cité administrative

2- **Analyse qualitative :**

Une seule observation a été déposée le 2 avril 2021 à 15 heures 51 minutes.

« *Par Lille Verte*

*Bonjour,*

*Lille Verte, groupe d'élu.e.s à la Mairie de Lille, souhaite déposer sa contribution dans le cadre de cette enquête publique.*

*Lille Verte demande concertation et transparence de la part de la ville de Lille sur l'aménagement global du secteur de l'Entre 2 Portes. Nous appelons également au conditionnement de ce projet de construction à une opération d'aménagement global, et à l'avis de l'autorité environnementale.*

*Retrouvez l'ensemble de notre contribution sur le PDF en pièce jointe.*

*Cordialement,*

*Le groupe Lille Verte »*

\*\*\*\*\*

Enquête publique unique du 6 avril au 22 avril 2021 portant sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la Métropole Européenne de Lille, dans le cadre du projet de construction de la nouvelle cité administrative



Contribution du groupe Lille Verte à l'enquête publique portant sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la métropole européenne de Lille dans le cadre du projet de construction de la nouvelle cité administrative.

Lille Verte demande **concertation et transparence** de la part de la ville de Lille sur l'aménagement global du secteur de l'Entre 2 Portes. Nous appelons également au **conditionnement de ce projet de construction à une opération d'aménagement global, et à l'avis de l'autorité environnementale**.

• **Le regroupement des services de l'Etat est un objectif que l'on ne peut que défendre**, en formant le voeu de davantage de coopérations et de transversalités, afin de tirer les politiques vers plus de cohérence. Nombre d'enjeux pourraient y trouver une réponse, et **nous appelons à ce que ce regroupement augure de telles coopérations**.

• Malencontreusement, ce regroupement, qui sera suivi à n'en pas douter de nouveaux bâtiments vides dans le centre-ville de Lille et dans tout son territoire, appelle une réflexion dont nous ne pouvons que déplorer qu'elle n'ait pas été initiée préalablement. L'Etat déploie depuis plusieurs années une stratégie patrimoniale d'optimisation, qui se traduit bien souvent par la vente de son patrimoine immobilier. **Cette nouvelle vague ne sera pas sans conséquences sur le territoire, mais ne semble pas pour autant avoir été anticipée, ou avoir fait l'objet de négociations préalables quant au devenir des futurs bâtiments inoccupés**. Nous appelons à ce qu'une partie substantielle de ce patrimoine soit réhabilitée. Il s'agira bien évidemment de remédier enfin aux enjeux de mal logement et à permettre l'application du droit au logement à Lille, qui concentre quelques 3000 personnes sans-abris. En cohérence avec le Plan Pauvreté, et en particulier de son volet dédié à la résorption des bidonvilles, ou de l'engagement présidentiel quant aux personnes à la rue.

• Tout aussi malencontreusement, **le site d'implantation choisi** (sans qu'aucune des alternatives étudiées ne soient présentées à l'avis des riverains), s'il est cohérent au regard de l'objectif d'un nouveau hub de transports en commun sur le secteur de la Porte des Postes que nous approuvons, **n'est accompagné d'aucun plan ou stratégie d'aménagement d'ensemble**. Or, **il s'agit là d'un secteur qui avait été promis, en 2008, à un projet d'ampleur avec le recouvrement du périphérique**. Il s'agit là d'un objectif sans suites par la municipalité, comme l'atteste le programme municipal de la majorité lilloise, cependant sans que les pouvoirs publics ne proposent de débat public sur cet objectif.

• Commissariat central de la police nationale, Décathlon, Cinéma Pathé, Cité administrative, Lillénium : **5 opérations d'ampleur s'apprêtent à marquer ou marquent déjà définitivement le paysage de cette zone sans jamais traiter de l'enjeu de la nécessité d'une couture urbaine au profit des habitantes et des habitants du Sud de Lille**, confrontés à la fois au manque de commerces de

GRUPE DES ÉLU-ES ÉCOLOGISTES DE LILLE



[www.lilleverte.fr](http://www.lilleverte.fr)



Enquête publique unique du 6 avril au 22 avril 2021 portant sur la déclaration de projet  
valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la Métropole Européenne de Lille,  
dans le cadre du projet de construction de la nouvelle cité administrative



proximité et au manque d'infrastructures de transports en commun (qu'il s'agisse des vélos en libre-service ou d'infrastructures lourdes comme le métro), aux points noirs cyclables, au manque de continuités piétonnes).

• De plus, **l'absence d'un projet d'aménagement global concerté amène des opérations à se multiplier sur un secteur identifié comme étant l'un des principaux (et rares) corridors de biodiversité existants de la ville**, qu'il revient de conforter, et non pas seulement d'adapter aux différents projets qui viennent s'implanter sur l'un des derniers grands fonciers mobilisables à Lille. La Cité Administrative laissera **un étroit corridor de 11 mètres de large, dont l'accessibilité et les aménagements restent à déterminer pour l'usage des lillois, avec également deux paramètres d'importance insuffisamment traités** :

- le premier étant **les nuisances sonores du périphérique lillois**, nécessairement plus conséquentes en proximité immédiate. Inversement, **le projet aurait pu étudier l'opportunité de déplacer le corridor écologique sur l'autre versant**, en recherchant la création d'un boulevard urbain apaisé le long du boulevard de Strasbourg pour créer un véritable espace de promenade facilement identifiable depuis l'espace public, et apportant le sentiment de sécurité nécessaire pour les lillois - plutôt qu'un espace contraint à l'arrière de bâtiments de haute taille, inusités de nuit - ce qui condamne préalablement la diversification des usages de ce corridor de biodiversité, mais aussi la biodiversité lilloise : une haie ne constitue pas un corridor écologique - d'autant lorsque l'on considère les 13 espèces d'oiseaux identifiées sur le site.
- le second étant **les polluants atmosphériques, qui atteignent sur ce secteur de proximité immédiate des niveaux supérieurs aux valeurs réglementaires**. Si une telle proximité ne s'oppose pas au principe de bâtiments écrans (à la condition que ceux-ci soient dotés de système de ventilation et de recyclage de l'air conçus en adéquation avec cette problématique), cela n'explique pas :
  - le choix de positionner un espace de biodiversité et de promenade à proximité immédiate de ces polluants, excluant de facto leur usage par des jeunes enfants, sportifs, personnes souffrant d'affections respiratoires
  - l'absence de réserves foncières visant à aménager des éléments en capacité de dévier les polluants comme une butte paysagère et arborée par exemple

• Il est indispensable de noter que ce projet, de par son étroite proximité avec le périphérique lillois, source d'impacts sur la santé non abordés dans l'étude préalable, pourrait avoir pour conséquence **d'obérer définitivement toute chance de développer, à l'avenir, un projet de couverture partielle ou totale du périphérique sur ce secteur. A cette fin, il est irresponsable de l'autoriser sans avoir traité des solutions alternatives proposées, pour la santé et pour la mobilité des lilloises et des lillois.**

GRUPE DES ÉLU-ES ÉCOLOGISTES DE LILLE



[www.lilleverte.fr](http://www.lilleverte.fr)





Enquête publique unique du 6 avril au 22 avril 2021 portant sur la déclaration de projet  
valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la Métropole Européenne de Lille,  
dans le cadre du projet de construction de la nouvelle cité administrative



• Autre conséquence de cette absence de vision d'ensemble du développement du secteur, **les effets prévisibles sur la circulation et l'intensification de celle-ci sur le secteur**, qu'il s'agisse de l'ensemble des projets cumulés, ou plus spécifiquement de la Cité Administrative. **480 places de stationnement sont prévues, avec des accès via notamment la rue Duguesclin, qui n'a pas vocation à accueillir dans sa configuration des trajets non résidentiels. Cette configuration manque singulièrement d'exemplarité et de volontarisme quant-aux mobilités décarbonées, ce qui appelle à une réaction de la Métropole Européenne de Lille et de la Ville eu égard à leurs engagements climatiques**, portés notamment dans le Plan Climat Air Energie Territorial adopté en février 2021, et dont la prise en compte est prévue réglementairement. Pour rappel, la cité municipale de Bordeaux (bâtiment inauguré en 2014 et desservi par 2 lignes de tramways), environ 900 agents et un parking de 38 places uniquement pour les voitures de service en pool. L'Etat, dans son effort d'éco-exemplarité, doit absolument relever les curseurs de son engagement dans le fonctionnement de son administration, et faire preuve d'exemplarité dans l'application de notre dispositif juridique en conditionnant la réalisation de cette opération à une étude globale sur les impacts de cette délocalisation, que ce soit à l'échelle des futurs bâtiments inoccupés ou celle de la future Cité Administrative.

Plus globalement, le Groupe des Elu.e.s Lille Verte appelle :

- à **une déclaration sans suites de cette enquête publique**, afin d'initier un travail de planification et d'aménagement du territoire concerté avec la commune, tenant compte de l'ensemble des projets récents ou en cours,
- à **la concertation, par la ville, des habitants des 3 quartiers concernés par ces opérations**, afin de débattre d'un projet de reconquête du cadre de vie et des mobilités préalablement à tout nouvel aménagement - en faisant enfin la transparence sur les études réalisées sur le projet de 2008 de couverture du périphérique, les raisons de son abandon et les hypothèses travaillées,
- à **la concertation, avec l'ensemble des associations naturalistes et des habitants le souhaitant, autour d'un projet territorial pour la trame verte et bleue lilloise**, afin de ne pas sacrifier les dernières opportunités de son déploiement, pour la reconquête de la biodiversité,
- à **une véritable exemplarité de l'Etat**, qu'il s'agisse de son rôle d'aménageur, de gestionnaire du périphérique lillois, de son rôle d'employeur. **Lille Verte appelle à conditionner le projet de nouvelle Cité Administrative avec une opération de traitement ou de couverture du périphérique et une requalification large du secteur de la Porte des postes**, anticipant sur l'aménagement de la future gare TER, et des deux lignes de tramways prévues au titre du Schéma Directeur des Infrastructures de Transport adopté par la MEL,
- à **la transparence sur le devenir des bâtiments libérés par l'Etat, ainsi qu'à un engagement traduisant les priorités affichées, avec d'une part la lutte pour la résorption des bidonvilles**

GRUPE DES ÉLU-ES ÉCOLOGISTES DE LILLE



[www.lilleverte.fr](http://www.lilleverte.fr)



Enquête publique unique du 6 avril au 22 avril 2021 portant sur la déclaration de projet  
valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la Métropole Européenne de Lille,  
dans le cadre du projet de construction de la nouvelle cité administrative



**affichée dans le Plan Pauvreté d'une part, et d'autre part le plan de création de 60 000 logements étudiants d'ici 2022**, Lille manquant singulièrement de logements conventionnés et gérés par le CROUS, un manque mal compensé par l'offre privée en développement. En particulier, **l'actuelle Cité Administrative, en proximité immédiate avec un nœud important de transports en commun, doit avoir vocation à accueillir des résidences étudiantes et intergénérationnelles, ainsi que des services à la personne**. Lille Verte, qui a porté cette proposition dans son programme pour les Municipales de 2020, appelle l'Etat à mobiliser sa gestion patrimoniale au bénéfice d'une action transversale pour accélérer et concrétiser les engagements gouvernementaux.

GRUPE DES ÉLU-ES ÉCOLOGISTES DE LILLE



[www.lilleverte.fr](http://www.lilleverte.fr)

